

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN
NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation**13 Mai 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**Séance du 21 mai 2019**

L'an deux mille dix neuf et le mardi vingt mai à dix huit heures vingt deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mm Liliane MAXIMIN-BAJAZE, Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthu MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mm Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mm Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT

Absents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire; M. Yvon COMBES; Mme Nadi MECHARLES; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelis LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N° 2019/05/28**AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE -
CREATION DE POSTE.**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et ce même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

A cet effet, après consultation du tableau des effectifs budgétaires, il est nécessaire de créer le poste suivant :

FILIERE TECHNIQUE		
Catégorie A	1	Ingénieur principal à temps complet.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la proposition du Maire suivante :

FILIERE TECHNIQUE		
Catégorie A	1	Ingénieur principal à temps complet.

ARTICLE 2 : De modifier ainsi le tableau des emplois

ARTICLE 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants

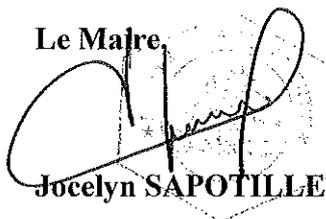
ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE